

Mme Ursula von der Leyen  
Présidente de la Commission européenne

Bruxelles, le 17 juillet 2024

Madame la Présidente,

Alors que les réflexions sur l'avenir de la politique de cohésion européenne sont déjà engagées, nous souhaitons, avant que la Commission ne présente ses propositions sur le budget et les politiques de l'UE post-2027 l'an prochain, vous faire part de l'attachement de la Région Ile-de-France et des Départements franciliens représentés à Bruxelles par Ile-de-France Europe (Départements des Hauts-de-Seine, de Seine-et Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et des Yvelines) à la politique de cohésion et à sa mise en œuvre dans le cadre d'une gestion partagée avec les collectivités territoriales.

En effet, grâce à la politique de cohésion, nos collectivités ont été en première ligne ces dernières années pour soutenir des projets visant à renforcer la cohésion économique et sociale de nos territoires et pour permettre à la France de surmonter les multiples crises auxquelles nous avons été confrontés en utilisant efficacement les fonds disponibles dans les délais prévus dans les règlements, notamment grâce à la dynamique de notre partenariat francilien.

Fortement préoccupés par les informations selon lesquelles la Commission envisagerait de s'inspirer largement du modèle de mise en œuvre de la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR) pour la politique de cohésion post-2027, nous souhaiterions attirer votre attention sur les points suivants :

1. **Nos collectivités territoriales sont très attachées à la dimension territoriale de la politique de cohésion rendue possible par le fait que la majeure partie des crédits européens en France sont gérés par les Régions et les Départements** depuis 2014. De nouveaux efforts de simplification et de rationalisation de la mise en œuvre des fonds européens sont indéniablement nécessaires afin de réduire la charge administrative pesant sur la Commission, les autorités de gestion, les organismes intermédiaires et les bénéficiaires et nous y sommes favorables. Toutefois, cette simplification ne doit pas servir de prétexte pour recentraliser la politique de cohésion ni pour encourager la création d'instruments budgétaires programmés au niveau national sans implication des collectivités territoriales comme cela a été le cas lors de l'élaboration du Plan national de Relance et de Résilience français d'autant plus que la gestion nationale du Soutien européen à l'Aide alimentaire nous semble peu efficiente. En outre, convaincus de la valeur ajoutée des projets européens transnationaux, nous souhaitons par ailleurs que la réforme de la politique de cohésion ne conduise pas à l'exclusion des acteurs de notre territoire des futurs fonds dédiés à la coopération territoriale européenne.
2. **L'Ile-de-France reste confrontée à de nombreux défis face auxquels la politique de cohésion constitue un véritable atout** : la persistance de fortes disparités sociales en matière d'emploi, d'enfance et de jeunesse notamment (L'Ile-de-France est la deuxième région française avec le plus fort taux de population vivant sous le seuil de pauvreté), le manque de logements abordables, l'offre de soins de santé insuffisante, la mobilité, les pressions environnementales, les effets du changement climatique, l'inclusion des migrants, etc. La Commission souligne d'ailleurs à juste titre dans son 9<sup>e</sup> rapport sur la cohésion que l'attractivité des régions capitales comme l'Ile-de-France « *a un coût : une forte congestion, des défis sociaux et les prix des logements qui, s'ajoutant à des coûts salariaux importants, peuvent nuire à leur compétitivité* » et confirme que « *des poches de pauvreté s'observent dans toutes les régions, y compris dans les zones urbaines développées* ». Les cartes du rapport basées sur des indicateurs au niveau départemental confirment les disparités significatives au sein même de notre région.

3. **L'indicateur de PIB régional par habitant, qui place l'Île-de-France parmi les régions européennes « les plus développées », masque d'importantes disparités infrarégionales.** Cet indicateur « *ne permet pas de mettre en lumière dans quelle mesure les bénéfices de la croissance sont partagés entre les habitants au sein des régions* » est-il indiqué dans le 9<sup>e</sup> rapport sur la cohésion. Le classement de l'Île-de-France (111<sup>e</sup> région sur 236) dans l'édition 2024 de l'index européen de progrès social est à cet égard révélateur. Nous appelons donc à la poursuite des réflexions sur la manière de compléter le PIB par des critères sociaux, environnementaux et démographiques afin de garantir que les enveloppes et les priorités de la future politique de cohésion ne soient pas déterminées sur la base d'une vision socioéconomique biaisée ou incomplète de nos territoires.
  
4. **L'Union européenne devra continuer à œuvrer, après 2027, au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale de tous les territoires français.** Ces objectifs consacrés par le TFUE sont au cœur du projet européen et ne peuvent être atteints sans la mobilisation de la Région et des Départements franciliens où vivent près de 20 % de la population française. La mise en œuvre des financements européens au plus près des territoires est un gage d'efficacité pour une politique publique conçue à l'échelle européenne. Les principes de partenariat et de gouvernance multi-niveaux sont garants d'une relation harmonieuse entre l'Europe et ses territoires. Compte tenu de notre proximité avec les bénéficiaires de la politique de cohésion et de nos efforts de communication sur ses résultats concrets en tant qu'autorités de gestion ou organismes intermédiaires, nous sommes convaincus que la poursuite de sa mise en œuvre au niveau infranational est extrêmement importante pour l'image de l'Union européenne auprès de nos administrés et pour la perception que ceux-ci ont de la légitimité des institutions européennes.

Nous tenons donc à rappeler l'importance des principes de partenariat et de gouvernance multi-niveaux qui sont au cœur de la politique de cohésion et notre volonté d'être non seulement consultés mais également directement impliqués dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et du contrôle des programmes de cette politique.

A l'aube de votre second mandat à la tête de la Commission européenne, nous comptons sur votre coopération et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération la plus distinguée.



**Valérie Pécresse**  
Présidente de la Région Île-de-France



**Marie-Christine Cavecchi**  
Présidente du Département du Val-d'Oise



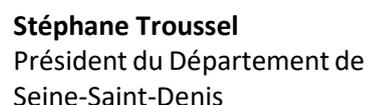
**Pierre Bédier**  
Président du Département des Yvelines



**Jean-François Parigi**  
Président du Département de Seine-et-Marne



**Georges Siffredi**  
Président du Département des Hauts-de-Seine



**Stéphane Troussel**  
Président du Département de Seine-Saint-Denis